



VILLE DE THOIRY  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2014

## COMPTE RENDU

*L'an 2014, le 23 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 2 avril 2014 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.*

### PRESENTS

---

Mme BÉNIER, Maire ;

M. LAVOUÉ, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, Mme GALLERTINGUELY, Mme BOULENS, M. JULLIARD, M. THOMAS, Mme COTIER, Mme BUDZINSKI, Conseillers Municipaux.

**Excusé :**

M. CESTELE, conseiller municipal, a donné pouvoir à M. GUIOTON.

**Secrétaire :**

M. LAGOMANZINI.

---

## A L'ORDRE DU JOUR :

---

### ADMINISTRATION GENERALE

- Point N° 1 **Vote du budget primitif 2014 de la Ville de Thoiry.**
- Point N° 2 **Vote du budget primitif 2014 de la forêt communale.**
- Point N° 3 **Acquisition d'une parcelle de forêt située secteur « en Fieu ».**
- Point N° 4 **Versement des subventions 2014.**
- Point N° 5 **Vote des taux de fiscalité communale pour l'exercice 2014.**
- Point N° 6 **Coupe de bois année 2014.**
- Point N° 7 **Mise en œuvre d'un programme de travaux - Budget de la forêt communale.**
- Point N° 8 **Demande d'aide à la région Rhône-Alpes pour les travaux sylvicoles 2014.**
- Point N° 9 **Versement d'une subvention à l'AGT – 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire.**
- Point N° 10 **Passation de l'avenant N°11 à la convention du 2 mai 2000 entre la ville de Thoiry et Alfa 3A.**
- Point N° 11 **Mise en place d'un jury de personnes extérieures – Recrutement de l'accompagnateur piano et des membres du jury, et fixation des indemnités des intervenants.**
- Point N° 12 **Emplois saisonniers – Création de 8 postes**

### INFORMATIONS BUDGÉTAIRES

**Madame le MAIRE** rappelle que selon les récentes informations réglementaires, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans l'hypothèse où le Budget Primitif est voté par la nouvelle assemblée délibérante (circulaire de Monsieur le Préfet de l'Ain du 28 janvier 2014).

**Madame le MAIRE** précise qu'elle a néanmoins sollicité ses services pour l'élaboration d'une note de conjoncture détaillée et complète. Ce document a été joint à la note de synthèse, afin de mieux appréhender le contexte financier de la collectivité.

**Madame le MAIRE** indique qu'elle mettra en œuvre une stratégie financière reposant sur trois grandes orientations données, qui doivent s'inscrire sur les 6 années de cette mandature.

1/ **Une stabilité fiscale assumée**, pas de hausse des taux municipaux d'imposition, et ce au regard du contexte national, l'Etat ayant déjà eu recours à une augmentation de la pression fiscale sur les contribuables.

2/ **La préservation d'une gestion dynamique de la dette de la ville**, il conviendra donc de prendre pleinement en compte la capacité de désendettement de la commune au regard de l'extinction « naturelle » de la dette municipale. Ainsi, la souscription de tout nouvel emprunt dépendrait du terme de la dette initialement contractée. L'endettement se verrait ainsi limité au niveau maximal de la dette anciennement contractée et remboursée.

3/ **Le maintien d'une capacité de marge d'autofinancement active**, la réduction de la dépense courante par transfert de charges vers l'intercommunalité ou bien encore la recherche d'économie d'échelle ou la baisse des consommations énergétiques de la collectivité pourraient être recherchées. Une étude d'optimisation des taxes et redevances locales déjà perçues par la collectivité constitue également une orientation pour préserver les marges de manœuvre financière de la collectivité. Néanmoins, la priorité devra être donnée sur la recherche de possibles économies en matière d'énergie.

**Madame le MAIRE** indique que le Budget primitif 2014 qui sera présenté s'inscrit dans un contexte fortement impacté par des réformes et orientations prises à l'échelon gouvernemental.

La réforme des rythmes scolaires, des retraites des agents de la fonction publique (hausse des contributions patronales) ou bien encore la loi de programmation des finances publiques contribuent à une réduction des ressources propres des collectivités locales, soit par une baisse certaines et significatives des dotations et concours financiers versés par l'Etat au secteur local, soit par un transfert de charges nouvelles, faiblement ou peu compensé, sur les budgets locaux. (Prise en charge de la réforme des rythmes scolaires, augmentation de l'indice de rémunération des agents de catégorie C ou refonte d'échelle indiciaire)

Par conséquent, les marges financières des collectivités locales s'amenuisent et la ville de Thoiry n'échappera pas à la règle et ce malgré le dynamisme historique de ses bases fiscales et le versement d'une quote-part de la compensation financière Franco-Genevoise.

**Madame BOULENS** fait remarquer que le document est compliqué à comprendre car il reprend plusieurs chiffres pour la même année, comme par exemple à la page 13, où il est évoqué à la fois le BP + DM 2013, et sur la page 7 des charges réelles on parle des chiffres définitifs, et si il y avait eu une commission finances tout aurait été vu en amont.

**Madame le MAIRE** répond que le compte administratif qui sera voté lors du conseil municipal du 20 mai prochain reprendra ces éléments financiers.

**Madame le MAIRE** rappelle également que suite à l'installation du nouveau conseil municipal le 28 mars dernier, il était difficile de réunir une commission finances, avant le vote du budget, ce 23 avril 2014.

**Madame le MAIRE** souligne que ce budget n'a pas été voté par l'ancienne équipe car selon elle, il appartient à la nouvelle équipe de se l'approprier pour pouvoir décider et en discuter, mais que la note de conjoncture a été vue à la dernière commission finance dans laquelle **Monsieur ROMAND-MONNIER** était présent et que les membres de la liste minoritaire en avaient connaissance car certaines choses avaient été publiées au mois de mars.

**Madame COTIER** indique que malgré le préambule indiqué et dont ils n'avaient pas connaissance, en période hors année électorale, les budgets locaux des communes sont débattus et votés à l'automne, ou au court du 1<sup>er</sup> trimestre entre janvier et mars.

**Madame COTIER** indique également qu'au terme de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi numéro 2012-15-10 du 29 décembre 2012, le budget d'une collectivité territoriale doit être adopté avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, contre le 15 avril en

temps normal. Or, il est demandé de participer au débat d'orientations budgétaires, et dans la même séance, de voter le budget primitif.

**Madame COTIER** souligne qu'un débat d'orientation budgétaire, comme son nom l'indique, c'est de débattre, orienter, construire le budget et non pas de le commenter comme cela a été fait. La tenue des débats a vocation à éclairer le vote. Il a pour objet de définir les grandes orientations du budget. A ce titre, il doit en conséquence se situer dans des délais qui puissent tenir compte de ses orientations lors de l'élaboration du budget, mais suffisamment rapproché du vote de celui-ci pour que ses orientations ne soient pas remises en cause par des événements ou des évolutions récentes avant ce vote.

**Madame COTIER** rappelle qu'il n'y a pas eu de commission municipale "finances" pour discuter de ce budget, et organiser le débat d'orientations budgétaires et le vote lors de la même séance est selon elle "vider de tout sens l'idée de débat car tous les arbitrages semblent manifestement déjà faits".

**Madame COTIER** regrette que le débat d'orientations budgétaires n'ait eu lieu lors du conseil municipal du 8 avril dernier, suivi d'une commission finances. Cela aurait évité cette impression de précipitation et d'imposition.

**Madame COTIER** annonce que le groupe "Thoiry Ambition Commune" votera donc contre le budget primitif 2014.

**Madame le MAIRE** répond que le conseil d'Etat, et ce par la jurisprudence du 13 août 2002 – Commune de Fontenay-Le-Fleury, n'impose pas la tenue d'un débat d'orientations budgétaires en cas du vote du budget primitif par l'assemblée délibérante nouvellement élue. Il lui semblait cependant nécessaire d'informer les nouveaux conseillers et de communiquer les documents financiers pour la bonne compréhension de tous.

**Madame le MAIRE** rajoute qu'elle a souhaité faire voter le budget primitif en informant les conseillers municipaux des éléments financiers propres à la ville. Aussi c'était l'occasion d'ouvrir la discussion par rapport à cela.

**Madame le MAIRE** indique ensuite que les éléments et rapports ont été transmis aux fins de procéder au vote du budget de la ville ce jour.

**Madame le MAIRE** rajoute que la municipalité ne procédera pas à une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2014.

Le projet de budget primitif est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ Le Budget Primitif principal de la commune de Thoiry équilibré :

- en section de fonctionnement à 6 799 219 Euros,
- en section d'investissement à 2 010 749 Euros,

L'autofinancement propre de l'exercice 2014 étant estimé à 769 085 Euros

➤ Le Budget Primitif annexe de la forêt communale équilibré :

- en section de fonctionnement à 66 305 Euros,
- en section d'investissement à 26 570 Euros,

L'autofinancement propre de l'exercice 2014 est estimé à 10 360 Euros

Les crédits sont votés par nature et par chapitre, et le contenu des projets de budgets est présenté dans le rapport détaillé qui a été joint à la note de synthèse.

---

## Point N°1

---

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA VILLE DE THOIRY**

Comme précédemment rappelé le Budget Primitif principal pour 2014 s'équilibre à hauteur 6 799 219 Euros en section de fonctionnement (soit 77% du budget globale) et à 2 010 749 Euros en section d'investissement (soit 23% du budget globale).

Ce budget Primitif 2014 est réparti de la manière suivante :

Tout d'abord en section de fonctionnement, sens des dépenses, la plus importante ligne budgétaire concerne les charges de personnel, soit 35% des dépenses totales de la section. Quant aux dépenses courantes dites charges à caractère général, elles représentent 28% des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2014.

Ces deux lignes constituent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement soit 11%
- Chapitre 014 Atténuation de produits soit 11%
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante soit 7%
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 5%
- Chapitre 66 Charges financières soit 3%
- Chapitres 022 Dépenses imprévues et 67 Charges exceptionnelles représentant moins de 1%.

Madame le Maire propose donc de voter le Budget Primitif principal chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

#### **1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement présente 6 799 219,00 Euros de recettes et de dépenses. (Réelles et d'ordre).

En ce qui concerne les dépenses, hors opérations d'ordre de transfert entre sections,

## Vue d'ensemble – Dépenses

Chapitres	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
011	Charges à caractère général	1 852 625 €	1 895 102 €	2,29%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 300 000 €	2 357 500 €	2,5%
014	Atténuation de produits	759 000 €	750 000 €	-1,19%
022	Dépenses imprévues	82 818 €	20 000 €	-75,85%
023	Virement à la section d'investissement	985 684 €	769 085 €	-22%
65	Autres charges de gestion courante	464 348 €	466 680 €	7,44%
66	Charges financières	273 608 €	212 877 €	-22%
67	Charges exceptionnelles	32 805 €	14 974 €	-54%
TOTAL DEPENSES (hors chapitre 042)		6 750 888 €	6 486 218 €	-3,9%

Madame le Maire propose à l'assemblée de passer au vote, chapitre par chapitre.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
011	Charges à caractère général	1 852 625 €	1 895 102 €	2,29%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 011 – Charges à caractère général.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 300 000 €	2 357 500 €	2,5%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
014	Atténuation de produits	759 000 €	750 000 €	-1,19%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 014 – Atténuation de produits.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
022	Dépenses imprévues	82 818 €	20 000 €	-75,85%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 022 – Dépenses imprévues.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
023	Virement à la section d'investissement	985 684 €	769 085 €	-22%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.



Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
65	Autres charges de gestion courante	464 348 €	466 680 €	7,44%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
66	Charges financières	273 608 €	212 877 €	-22%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 66 – Charges financières.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
67	Charges exceptionnelles	32 805 €	14 974 €	-54%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

**En ce qui concerne les recettes, hors opérations d'ordre de transfert entre sections,**

#### Vue d'ensemble –Recettes

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
013	Atténuation de charges	36 850 €	4 000 €	-89 %
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	315 985€	319 085 €	0,98%
73	Impôts et taxes	3 930 003 €	3 859 810 €	-1,79%
74	Dotations et participations	2 390 301€	2 368 486 €	-0,91%
75	Autres produits de gestion courante	233 433 €	235 730 €	0,98%
77	Produits exceptionnels	8 300 €	6 300 €	-24%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>6 914 872 €</b>	<b>6 793 411 €</b>	<b>-1,75%</b>

Madame le Maire propose à l'assemblée de passer au vote, chapitre par chapitre.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
013	Atténuation de charges	36 850 €	4 000 €	-89 %

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 013 – Atténuation de charges.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	315 985€	319 085 €	0,98%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et vente diverses.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
73	Impôts et taxes	4 930 003 €	3 859 810 €	-1,79%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 73 – Impôts et taxes.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
74	Dotations et participations	2 390 301€	2 368 486 €	-0,91%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 74 – Dotations et participations.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
75	Autres produits de gestion courante	233 433 €	235 730 €	0,98%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
77	Produits exceptionnels	8 300 €	6 300 €	-24%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 77 – Produits exceptionnels.

## **1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement présente 2 010 749 €uros de recettes et de dépenses dont 1 636 320 €uros de dépenses d'équipement.

**En matière de dépenses d'équipement, hors opérations d'ordre de transfert entre sections et subventions d'équipement,**

### **Vue d'ensemble –Dépenses**

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Pour mémoire BP+DM 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Evolution BP+DM 2013/BP 2014</b>
020	Dépenses imprévues	0 €	84 446,86 €	-
16	Emprunts et dettes	442 000 €	279 481 €	-37%
20	Immobilisations incorporelles	212 543 €	110 600 €	-47%
21	Immobilisations corporelles	2 110 073 €	25 000 €	-99%
23	Immobilisations en cours	1 340 785 €	1 500 720 €	12%
27	Autres immobilisations financières	0	1 500 €	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 105 401 €</b>	<b>2 000 147 €</b>	<b>-51%</b>

Madame le Maire propose à l'assemblée de passer au vote, chapitre par chapitre.

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire BP+DM 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Evolution BP+DM 2013/BP 2014</b>
020	Dépenses imprévues	0 €	84 446,86 €	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 020 – Dépenses imprévues.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
16	Emprunts et dettes	442 000 €	279 481 €	-37%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 16 – Emprunts et dettes.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
20	Immobilisations incorporelles	212 543 €	110 600 €	-47%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
21	Immobilisations corporelles	2 110 073 €	25 000 €	-99%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
23	Immobilisations en cours	1 340 785 €	1 500 720 €	12%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 23 – Immobilisations en cours.



Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
27	Autres immobilisations financières	0	1 500 €	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 27 – Autres immobilisations financières.

**En matière de recettes d'investissement, hors opérations d'ordre de transfert et patrimoniales,**

**Vue d'ensemble – Recettes**

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
001	Solde d'exécution	563 380 €	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	985 683 €	769 085 €	-22%
024	Produits de cessions	3 000 €	13 000 €	-90%
10	Dotations, fonds divers	2 270 557 €	880 000 €	-61%
13	Subventions d'investissement	1 000€	10 000 €	-
27	Autres immobilisations financières	21 225 €	22 470 €	6%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 841 845 €</b>	<b>1 694 555 €</b>	<b>-56%</b>

**Madame le MAIRE** propose à l'assemblée de passer au vote, chapitre par chapitre.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
001	Solde d'exécution	563 380 €	-	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 001 – Solde d'exécution.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
021	Virement de la section de fonctionnement	985 683 €	769 085 €	-22%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
024	Produits de cessions	3 000 €	13 000 €	-90%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 024 – Produits de cessions.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
10	Dotations, fonds divers	2 270 557 €	880 000 €	-61%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 10 – Dotations, fonds divers.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
13	Subventions d'investissement	1 000€	10 000 €	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 13 – Subventions d'investissement.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
27	Autres immobilisations financières	21 225 €	22 470 €	6%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET) et 7 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 27 – Autres immobilisations financières.

⇒ **Le plan de programmation des opérations d'investissement 2014**

**Madame le MAIRE** indique que l'ensemble du programme d'investissement est évalué à 1 636 320 € de dépenses nouvelles d'équipement. Le financement de ce programme se fera par la capacité d'autofinancement prévisionnelle du BP 2014.

**Madame le MAIRE** précise que la reprise des résultats de l'exercice 2013 pourra abonder un financement possible de nouvelles dépenses.

Les principales opérations d'aménagement et d'équipement sont les suivantes :

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 59 Compte 2313 Constructions</b>	Vestiaires de football - Réalisation de travaux de sécurité (alarme et flashes)	760 €
<b>Opération 102 Compte 2051 Concession et logiciel, Compte 2183 Matériel de bureau et informatique Compte 2184 Mobilier</b>	Matériel et mobilier administratif (Acquisition de logiciel informatique pour la Mairie, remplacement de postes informatiques et remplacement de bureaux)	10 600 €
<b>Opération 105 Compte 2183 Matériel de bureau et informatique</b>	Matériel et mobilier scolaire (acquisition de 3 postes complet)	9 000 €
<b>Opération 127 Compte 2184 Mobilier</b>	Matériel et mobilier complexe sportif (acquisition de mobilier nécessaire à l'infirmerie)	6 000 €
<b>Opération 129 Compte 2313 Constructions</b>	Salle des Floralies - Réalisation de travaux de sécurité (alarmes et flashes)	360 €
<b>Opération 136 Compte 2313 Constructions</b>	Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et d'un Espace Jeunes	450 000 €
<b>Opération 137 Compte 2031 - Etude</b>	Etudes de restructuration des écoles publiques et du restaurant scolaire	100 000 €
<b>Opération 138 Compte 2315 Installations matériel et outillages techniques</b>	Aménagement routier/Puits Matthieu	577 000 €
<b>Opération 139 Compte 2315 Installations matériel et outillages techniques</b>	Aménagement routier entrée de ville/Rue de la Gare	257 600 €
<b>Opération 140 Compte 2315 Installations matériel et outillages techniques</b>	Création de voies à mobilités douces	100 000 €
<b>Opération 142 Compte 2315 Installations matériel et outillages techniques</b>	Aménagements routiers Allemogne/Thoiry centre/Fenières	125 000 €

**Madame le MAIRE** propose à l'assemblée de passer au vote, opération par opération.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 59</b> <b>Compte 2313 Constructions</b>	Vestiaires de football - Réalisation de travaux de sécurité (alarme et flashes)	760 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 23 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER) et 6 abstentions (M. JULLIARD, Mme COTIER, , Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 59 – Vestiaires de football - Réalisation de travaux de sécurité (alarme et flashes).

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 102</b> <b>Compte 2051 Concession et logiciel,</b> <b>Compte 2183 Matériel de bureau et informatique</b> <b>Compte 2184 Mobilier</b>	Matériel et mobilier administratif (Acquisition de logiciel informatique pour la Mairie, remplacement de postes informatiques et remplacement de bureaux)	10 600 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 24 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, Mme TINGUELY) et 5 abstentions (M. JULLIARD, Mme COTIER, , Mme BUDZINSKI, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 102 – Matériel et mobilier administratif (Acquisition de logiciel informatique pour la Mairie, remplacement de postes informatiques et remplacement de bureaux).

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 105</b> <b>Compte 2183 Matériel de bureau et informatique</b>	Matériel et mobilier scolaire (acquisition de 3 postes complet)	9 000 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 24 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, Mme TINGUELY) et 5 abstentions (M. JULLIARD, Mme COTIER, , Mme BUDZINSKI, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 105 – Matériel et mobilier scolaire (acquisition de 3 postes complet).

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 127</b> <b>Compte 2184 Mobilier</b>	Matériel et mobilier complexe sportif (acquisition de mobilier nécessaire à l'infirmierie)	6 000 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 23 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, Mme TINGUELY), 2 voix contre (Mme BOULENS, M. THOMAS) et 4 abstentions (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 127 – Matériel et mobilier complexe sportif (acquisition de mobilier nécessaire à l'infirmierie).

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 129</b> <b>Compte 2313 Constructions</b>	Salle des Floralies – Réalisation de travaux de sécurité (alarmes et flashes)	360 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 27 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme TINGUELY, M. THOMAS), et 2 abstentions (Mme BOULENS, Mme BUDZINSKI)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 129 – Salle des Floralies - Réalisation de travaux de sécurité (alarmes et flashes)

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 136</b> <b>Compte 2313 Constructions</b>	Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et d'un Espace Jeunes	450 000 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 23 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. JULLIARD), 2 voix contre (Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER) et 4 abstentions (Mme BOULENS, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 136 – Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et d'un Espace Jeunes



CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 137</b> <b>Compte 2031 - Etude</b>	Etudes de restructuration des écoles publiques et du restaurant scolaire	100 000 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme BOULENS, M. THOMAS) et 1 abstention (Mme TINGUELY)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 137 - Etudes de restructuration des écoles publiques et du restaurant scolaire

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 138</b> <b>Compte 2315 Installations matériel et outillages techniques</b>	Aménagement routier/Puits Matthieu	577 000 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 23 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, Mme TINGUELY), 3 voix contre (M. THOMAS, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER) et 3 abstentions (M. JULLIARD, Mme BUDZINSKI, Mme BOULENS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 138 - Aménagement routier/Puits Matthieu

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 139</b> <b>Compte 2315 Installations matériel et outillages techniques</b>	Aménagement routier entrée de ville/Rue de la Gare	257 600 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 23 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. JULLIARD), 1 voix contre (M. ROMAND-MONNIER) et 5 abstentions (Mme COTIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS, M. THOMAS, )**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 139 – Aménagement routier entrée de ville/Rue de la Gare

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 140</b> <b>Compte 2315 Installations matériel et outillages techniques</b>	Création de voies à mobilités douces	100 000 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;

**Par 23 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, Mme TINGUELY), et 6 abstentions (M. JULLIARD, M. ROMAND-MONNIER, Mme COTIER, Mme BUDZINSKI, Mme BOULENS, M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 140 – Création de voies à mobilités douces

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
<b>Opération 142</b> <b>Compte 2315 Installations matériel et outillages techniques</b>	Aménagements routiers Allemogne/Thoiry centre/Fenières	125 000 €

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Ville de Thoiry ;**

**Par 23 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, Mme TINGUELY), 2 voix contre (M. ROMAND-MONNIER, , M. THOMAS) et 4 abstentions (M. JULLIARD, Mme COTIER, Mme BUDZINSKI, Mme BOULENS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'opération 142 - Aménagements routiers Allemogne/Thoiry centre/Fenières

---

## Point N°2

---

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA FORET COMMUNALE

**Madame le MAIRE** rappelle que le Budget Primitif annexe pour 2014 s'équilibre à hauteur de 66 305 Euros en section de fonctionnement et à 26 570 Euros en section d'investissement.

#### **2.1 La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement présente 66 305,17 Euros de recettes et de dépenses. (Réelles et d'ordre).

### Vue d'ensemble – Dépenses

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
011	Charges à caractère général	63 019 €	40 164 €	-36%
022	Dépenses imprévues	2 300€	200 €	-
023	Virement à la section d'investissement	5 682 €	10 360 €	82%
042	Opérations d'ordre	7 812 €	14 530 €	86%
65	Autres charges de gestion courante	1 080 €	1 050 €	-
TOTAL DEPENSES		79 893 €	66 305 €	-17%

**Madame le MAIRE** propose de voter le Budget Primitif annexe chapitre par chapitre.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
011	Charges à caractère général	63 019 €	40 164 €	-36%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 011 – Charges à caractère général.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
022	Dépenses imprévues	2 300€	200 €	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 022 – Dépenses imprévues.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
023	Virement à la section d'investissement	5 682 €	10 360 €	82%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
042	Opérations d'ordre	7 812 €	14 530 €	86%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 042 – Opérations d'ordre.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
65	Autres charges de gestion courante	1 080 €	1 050 €	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

### Vue d'ensemble – Recettes

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
002	Résultat reporté	44 759 €	-	-
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	28 000€	60 975 €	177%
74	Dotations, subventions	1 884 €	-	-
75	Autres produits de gestion courante	5 250 €	5 330 €	1,5%
TOTAL RECETTES		79 893 €	66 305 €	-17%

**Madame le MAIRE** propose de voter le Budget Primitif annexe chapitre par chapitre.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
002	Résultat reporté	44 759 €	-	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 002 – Résultat reporté.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	28 000€	60 975 €	177%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et vente diverses.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
75	Autres produits de gestion courante	5 250 €	5 330 €	1,5%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.



## **2.2 La section d'investissement**

La section d'investissement présente 26 570,21 Euros de recettes et de dépenses dont 26 270,21 Euros de dépenses d'équipement.

### **Vue d'ensemble –Dépenses**

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Pour mémoire BP+DM 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Evolution BP+DM 2013/BP 2014</b>
020	Dépenses imprévues	300 €	300 €	-
21	Immobilisations corporelles	-	23 000 €	-
23	Immobilisations en cours	21 763 €	3 270 €	-85%
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>22 063 €</b>	<b>26 570 €</b>	<b>20%</b>

**Madame le MAIRE** propose de voter le Budget Primitif annexe chapitre par chapitre.

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire BP+DM 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Evolution BP+DM 2013/BP 2014</b>
020	Dépenses imprévues	300 €	300 €	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 020 – Dépenses imprévues.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
21	Immobilisations corporelles	-	23 000 €	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
23	Immobilisations en cours	21 763 €	3 270 €	-85%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 23 – Immobilisations en cours.

## Vue d'ensemble – Recettes

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
021	Virement de la section de fonctionnement	5 682 €	10 360€	82%
040	Opération d'ordre	7 812 €	14 530 €	86%
10	Dotations, fonds divers	2 000 €	-	-
13	Subvention d'investissement	2 585 €	1 679 €	-35%
TOTAL RECETTES		22 063 €	26 570 €	20%

**Madame le MAIRE** propose de voter le Budget Primitif annexe chapitre par chapitre.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
021	Virement de la section de fonctionnement	5 682 €	10 360€	82%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
040	Opération d'ordre	7 812 €	14 530 €	86%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 040 – Opération d'ordre.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
10	Dotations, fonds divers	2 000 €	-	-

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 10 – Dotations, fonds divers.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2013	BP 2014	Evolution BP+DM 2013/BP 2014
13	Subvention d'investissement	2 585 €	1 679 €	-35%

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2014 de la Forêt Communale ;

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 6 voix contre (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS) et 1 abstention (M. THOMAS)**

**Le conseil municipal,**

**APPROUVE** le chapitre 13 – Subvention d'investissement.

Les budgets primitifs (principal et annexe) de l'exercice 2014 sont donc adoptés.

---

## Point N°3

---

### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE FORET SITUEE SECTEUR « EN FIEU »**

**Madame le MAIRE** informe l'assemblée que l'Office National des Forêts a proposé à la commune d'acquérir une parcelle de bois (référence A n°36, lieu-dit En Fieu), propriété actuelle de l'Etat.

Cette parcelle, d'une superficie de 3800 m<sup>2</sup>, jouxte un vaste ensemble de boisements communaux, et est composée de gros sapins et de feuillus (frênes). L'état sanitaire des espèces est bon.

Les services de l'ONF ont jugé opportun cette acquisition.

Un avis du service du Domaine a été sollicité et rendu le 6 décembre 2013 : la valeur vénale de cette parcelle est estimée à 2 431,00 €.

**Madame le MAIRE** propose donc à l'assemblée de faire l'acquisition de la parcelle de bois A n°36 pour un montant de 2431,00 € et demande d'accepter le principe de cette acquisition et de l'autoriser à signer tout acte relatif à cet achat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis des Domaines,

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle de bois A n°36 pour un montant de 2431,00 €,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte relatif à cet achat.

---

## Point N°4

---

### **VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2014**

Suite au vote du budget primitif, Madame le Maire propose d'accepter le versement des subventions Thoirysiennes et subventions extérieures selon la liste qui a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux avec la note de synthèse.

**Monsieur ROMAND-MONNIER** indique qu'il aurait été judicieux d'avoir également les montants versés pour l'année 2013.

**Madame le MAIRE** répond qu'elle sera jointe la prochaine fois.

**Monsieur ROMAND-MONNIER** demande si le montant total de 166 289,00 € est supérieur au montant versé en 2013 pour les associations Thoirysiennes.

**Madame le MAIRE** répond qu'en 2013, la somme versée s'élevait à 158 841,00 € contre 166 289,00 € pour 2014, somme qui a été décidée lors de la dernière commission associative du précédent mandat.

**Madame COTIER** informe Madame le Maire que la mairie a adressé un courrier à l'association dont elle est membre, demandant de transmettre des informations telles que la date de naissance, l'adresse personnelle, etc. Il a été également précisé dans ce même courrier que le mode de calcul serait susceptible d'être modifié.

**Madame le MAIRE** répond que ces renseignements permettront à la commission de travailler sur un équilibre de subventions.

**Monsieur THOMAS** souligne que les associations sportives récoltent des subventions à hauteur de 25 000,00 € et que plus d'un tiers est dédié à la gymnastique, ce qui d'après lui ne reflète pas l'équilibre.

**Madame le MAIRE** indique que sur ce poste, le coût financier de l'intervenant de la gymnastique scolaire est intégré. La commission travaillera sur l'ensemble des subventions versées mais pour le moment ce sont juste des données pour savoir quel public elles accueillent.

**Madame BOULENS** demande s'il n'aurait pas été plus judicieux d'un point de vue juridique de demander aux présidents d'associations de déclarer le nombre de personnes demeurant sur Thoiry, celles domiciliées en dehors de Thoiry, et les membres ayant plus ou moins 18 ans.

**Madame MARRON** répond qu'effectivement les dates et lieux de naissances n'étaient pas nécessaires, et qu'un mail a été envoyé ce jour à tous les présidents d'associations en demandant un simple tableau avec les Thoirysiens, les non-Thoirysiens et le nombre d'enfants et d'adultes, car le but est de travailler sur des critères d'attributions, qui ne sont pas encore définis.

**Madame le MAIRE** invite les conseillers municipaux à passer au vote.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Par 22 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALES, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET), 2 voix contre (Mme COTIER et M. THOMAS) et 5 abstentions (M. JULLIARD, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS)**

**Le conseil municipal,**

**ACCEPTE** le versement des subventions Thoirysiennes et subventions extérieures, selon la liste annexée au présent compte rendu.

---

## Point N°5

---

### **VOTE DES TAUX DE FISCALITE COMMUNALE POUR L'EXERCICE 2014**

**Madame le MAIRE** rappelle qu'en application de l'Article L 1639 A du Code des Impôts et de l'Article L 1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des dispositions locales perçues à leur profit.

Pour rappel, les taux d'imposition de l'année 2013 étaient pour :

- La taxe d'habitation de 12,36 %.
- La taxe foncière sur le bâti de 11,10 %.
- La taxe foncière sur le non bâti de 39,16 %.
- et la cotisation foncière des entreprises de 18,63 %.

**Madame le MAIRE** propose donc de maintenir pour l'exercice 2014 ces mêmes taux.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**ACCEPTE** le maintien des taux d'impositions.

---

Point N°6

---

**COUPE DE BOIS ANNEE 2014**

**Madame le MAIRE** demande à l'assemblée l'autorisation de demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2014 au martelage des coupes désignées ci-après.

**COUPES A MARTELER :**

Parcelles	Volume estimé en m3		Destination
	Résineux	Feillus	
<b>19</b>	244	37	Contrat bois façonné
<b>28</b>	142	78	Contrat bois façonné
<b>30</b>	61	43	Contrat bois façonné
<b>32</b>	157	151	Contrat bois façonné

Soit une somme totale d'environ de 25 000 €.

**Monsieur ROMAND-MONNIER** demande si cela est conforme au plan de gestion prévu jusqu'en 2030.

**Madame le MAIRE** répond que c'est effectivement conforme au plan de gestion.

**Madame le MAIRE** invite les conseillers municipaux à passer au vote.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**Autorise** Madame le Maire à demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2014 au martelage des coupes désignées ci-dessus.



**MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX – BP 2014 – BUDGET DE LA FORET COMMUNALE.**

**Madame le MAIRE** indique que suite à l'approbation du projet de Budget Primitif de la Forêt Communale, il est nécessaire de mettre en œuvre un nouveau programme de travaux dans le budget de la Forêt Communale. Ce programme est inscrit au BP 2014.

**Programme de travaux :**

Investissement :

Travaux sylvicoles en futaie irrégulière  
18 500.21 € HT  
(Travaux sylvicoles subventionnables par la Région)

**Montant total programme d'investissement : 18 500,21 Euro HT**

Fonctionnement :

Etude diverses – Routes forestières Achaumes et Grosse Laudes      613,72 € HT  
Entretien des renvois d'eau      1 688,99 € HT

**Montant total programme de fonctionnement : 2 302,71 Euro HT**

**Madame le MAIRE** demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ce programme de travaux et à le mettre en œuvre consécutivement.

– Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**Par 23 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. THOMAS) et 6 abstentions (M. JULLIARD, Mme COTIER, M. ROMAND-MONNIER, Mme BUDZINSKI, Mme TINGUELY, Mme BOULENS)**

**Le conseil municipal,**

**Autorise** Madame le Maire à signer ce programme de travaux et à le mettre en œuvre consécutivement.

---

## Point N°8

---

### **DEMANDE D'AIDE A LA REGION RHONE-ALPES POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES 2014.**

**Madame le MAIRE** indique à l'assemblée que la commune peut solliciter le concours de la Région Rhône-Alpes pour une aide aux travaux sylvicoles de dégagement et de dépressage sur une surface de 27,08 ha dans les parcelles 19, 27, 28, 29, 30 & 32.

Le pourcentage de l'aide sollicité sur 27,08 ha de la forêt communale est de 30 % sur un montant HT de 18 500,21 Euro, soit 5 550,06 Euro.

Dépense prévue	Subvention prévue	Montant restant à la charge de la commune
18 500,21 Euro	5 550,06 Euro	12 950,15 Euro

**Madame le MAIRE** demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le dossier de demande d'aide sylvicole à la Région Rhône-Alpes 2014.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**Par 27 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. THOMAS, Mme TINGUELY, M. ROMAND-MONNIER, Mme COTIER, M. JULLIARD) et 2 abstentions (Mme BUDZINSKI, Mme BOULENS)**

**Le conseil municipal,**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le dossier de demande d'aide sylvicole à la Région Rhône-Alpes 2014.

---

## Point N°9

---

### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AVENIR GESSIEN DE GYMNASTIQUE DE THOIRY – 1ER TRIMESTRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.**

**Madame le MAIRE** rappelle que par délibération en date du 03 septembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec les Directeurs des Ecoles Publiques, la Présidente de l'Association "Avenir Gessien Gymnastique de

Thoiry" et l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, concernant l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires de THOIRY, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013.

En vertu de cette convention, la Commune de Thoiry, s'est engagée à prendre en charge le coût d'intervention, relatif à cette activité à l'Association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" sur la base du bilan des heures effectuées au cours de chacun des périodes considérées.

L'intervenant de Gymnastique a, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2013-2014, effectué 24 heures à l'Ecole Primaire "Les Gentianes", soit un coût total de 672,00 Euro, calculé à partir d'une rémunération horaire de 28,00 Euro nets, y compris l'indemnité de congés payés, à verser à l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

**Madame le MAIRE** demande d'accepter le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 672,00 Euro, conformément à la délibération du 03 septembre 2013.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**Par 26 voix pour (Mme BENIER, M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, Mme TINGUELY, M. ROMAND-MONNIER, Mme COTIER, M. JULLIARD, Mme BUDZINSKI), et 3 abstentions (Mme BOULENS, M. THOMAS et Mme MARRON)**

**Le conseil municipal,**

**ACCEPTE** le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 672,00 Euro, conformément à la délibération du 03 septembre 2013.

---

## Point N°10

---

### **PASSATION DE L'AVENANT N°11 A LA CONVENTION DU 2 MAI 2000 CONCLUE ENTRE LA VILLE DE THOIRY ET ALFA3A.**

**Madame le MAIRE** rappelle qu'un avenant à la convention n°10 passée entre la Ville de Thoiry et ALFA3A a été signé le 12 février 2013 pour permettre le versement de l'aide au fonctionnement versée au titre de l'année 2013.

Il convient de passer un avenant à la convention précisant le montant attribué au titre de l'année 2014, soit la somme de 91 288,12 euros.

**Madame le MAIRE** demande à l'assemblée de l'autoriser à signer un avenant N°11 à la convention passée avec ALFA3A relatif à l'aide au fonctionnement versée au titre de l'année 2014.

**Madame BOULENS** demande s'il y a une augmentation de cette subvention par rapport à 2013.

**Madame le MAIRE** répond que pour 2013, le Centre de Loisirs avait reçu 46 000 € et l'Espace Jeunes 37 419,72 €, et que pour 2014 vous avez 51 120 € pour le Centre de Loisirs et 38 168 € pour l'Espace Jeunes.

**Madame BOULENS** demande si cette augmentation est due aux nouveaux rythmes scolaires.

**Madame le MAIRE** répond que non.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant N°11 à la convention passée avec ALFA3A relatif à l'aide au fonctionnement versée au titre de l'année 2014.

---

## Point N°11

---

### **MISE EN PLACE D'UN JURY DE PERSONNES EXTERIEURES - RECRUTEMENT DE L'ACCOMPAGNATEUR PIANO ET DES MEMBRES DU JURY, ET FIXATION DES INDEMNITES DES INTERVENANTS.**

**Madame le MAIRE** indique qu'il convient de nommer un jury de personnes extérieures à l'Ecole de Musique et recruter un accompagnateur piano, pour permettre aux élèves de passer leurs examens dans les meilleures conditions,

**Madame le MAIRE** demande à l'assemblée de l'autoriser d'une part à mettre en place un jury de personnes extérieures à l'Ecole de Musique habilité à faire passer les examens de fin d'année aux élèves fréquentant l'école de Musique et d'autre part à recruter les différents intervenants,

Ces agents étant recrutés pour un besoin ponctuel, leur mission sera limitée aux dates des examens de fin de cycle de l'école de musique,

**Madame le MAIRE** propose de fixer le tarif horaire pour ces intervenants à 32,00 € net.

(A titre indicatif, 60h30 d'intervention sont prévues pour un coût total de 1 936 €)

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**AUTORISE** Madame le Maire à recruter l'accompagnateur piano et les membres du jury, et **FIXE** les indemnités des intervenants à hauteur de 32,00 € net.

---

Point N°12

---

**EMPLOIS SAISONNIERS - CREATION DE 8 POSTES**

**Madame le MAIRE** rappelle que chaque année il est fait appel à des saisonniers pour pallier aux absences des agents en congés annuels pendant la période estivale en particulier pour le service des Espaces Verts, le service Voirie, pour le service Bâtiment et pour les Affaires Funéraires,

**Madame le MAIRE** propose de recruter sept agents au grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe et un agent au grade d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe répartis comme suit :

- Mois de juillet : 1 agent au service Espaces Verts, 1 agent au service Voirie, 2 agents au service Bâtiment, 1 agent au service des Affaires Funéraires pour le récolement des concessions funéraires,
- Mois d'août : 1 agent au service Espaces Verts, 1 agent au service Voirie et 1 agent au service Bâtiment,

**Madame le MAIRE** précise que la rémunération de ces agents pourrait être fixée sur la base de l'indice brut 330.

**Monsieur THOMAS** demande si ce recrutement sera pris en charge par le service du personnel de la Mairie, le service emplois de la Communauté de Communes du Pays de Gex ou Pôle Emplois.

**Madame le MAIRE** répond que les recrutements seront faits par l'intermédiaire de l'action "jobs d'été" initiée par la Communauté de Communes du Pays de Gex.

**Madame le MAIRE** invite les conseillers municipaux à passer au vote.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,**

**AUTORISE** Madame le Maire à recruter sept agents au grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe et un agent au grade d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe.

---

## QUESTION ORALE DE LA MINORITÉ

---

**Madame le MAIRE** fait lecture de la question orale transmise par le groupe « Thoiry Ambition Commune »

« Madame le Maire,

Elus le 23 mars, la nouvelle municipalité a décidé dès le 8 avril de remplacer l'animatrice du conseil municipal jeune par un conseiller municipal délégué.

Les commissions ont été créées et votées le 8 avril, et à ce jour, la Commission Jeunesse n'a pas encore commencé ces travaux. Pourtant, vous avez écrit aux jeunes conseillers le 7 avril les convoquant à un conseil municipal jeunes pour le jeudi 17 avril pour dissolution, réunion se tenant pendant les 4 jours de vacances de son animatrice.

La dissolution du 17 avril est surprenante car les jeunes du CMJ ont, dans le même temps, été invités à participer aux commémorations des 8 mai et 14 juillet prochains puisque comme chaque année il leur a été demandé de mettre l'écharpe municipale, lire des textes et porter les gerbes de fleurs.

De prochaines élections avec campagne électorale seront organisées en septembre ou octobre 2014. Les jeunes du conseil municipal sont donc assez déboussolés car ils restent conseillers mais les projets qu'ils portaient comme la journée Graff, cinéma plein air et organisation de la fête de la musique ont été transférés vers l'Espace Jeunes. Ajoutons que désormais, pour que ces jeunes exercent l'activité bénévole d'organisation d'animations, leurs parents devront s'acquitter de frais à l'Espace Jeunes.

Il nous semble que, aucune commission n'ayant été à ce jour mis en place, il y avait d'autres urgences que de dissoudre le CMJ. Dans ce contexte et suite aux récentes rumeurs et démentis quant à l'avenir de l'animation de l'Espace Jeune, pourriez-vous s'il vous plaît Madame le Maire informer le conseil et les Thoirysiens de vos intentions à l'égard du CMJ et de l'Espace Jeunes, et en particulier de leur animation. »

**Madame LESQUERRE**, Adjoint au Maire déléguée à la jeunesse et à la citoyenneté, répond que conformément à la politique municipale en matière de jeunesse et de citoyenneté, la municipalité a confié à l'association ALFA 3A la gestion de deux infrastructures d'accueil sur un périscolaire des jeunes et adolescents. La municipalité subventionnant cette association pour le bon fonctionnement de ces structures. L'accueil de loisirs sans hébergement de Thoiry pour un public de 3 à 11 ans sous la direction de Monsieur Patrick PETRE, et l'Espace Jeunes de Thoiry accueillant un public ciblé des 11 et 17 ans sous la responsabilité de Mademoiselle Amandine CARRICHON.

Il est ici précisé que l'association ALFA 3A travaille avec la Ville et que la municipalité Thoyrisienne entend conforter et renforcer son partenariat avec l'association en ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, ainsi que la gestion future d'un nouvel équipement comprenant un Espace Jeunes et un Centre de Loisirs d'une capacité d'accueil doublée.

En matière de citoyenneté et de lien social, la nouvelle municipalité souhaite renforcer le dialogue entre jeunes et élus, promouvoir l'éducation à la citoyenneté et le développement de la démocratie locale pour les enfants et les jeunes.

Par conséquent, une action politique forte, l'élection d'un adjoint au maire délégué ainsi que la nomination d'un conseiller municipal délégué traduisent le souhait de construire une politique participative des jeunes et des enfants à la vie publique.

Il appartient donc aux membres de la commission municipale jeunesse et citoyenneté, d'animer le conseil municipal des jeunes et de faire perdurer cette entité au-delà de cette mandature.

Ayant à cœur cette thématique, nous avons donc souhaité dissocier les actions de l'Espaces Jeunes de Thoiry qui se doivent d'être au plus près des attentes de ses membres ou usagers à celles portées par la municipalité, par le biais d'un support politique, le conseil municipal des jeunes de Thoiry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

\*\*\*\*\*

***L'intégralité des séances du Conseil Municipal enregistrée sur support audio est consultable auprès du service des assemblées sur demande faite à l'attention du Maire.***